

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question orale n° 1261

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur le probleme du contournement ouest de Strasbourg. Tres attendu par la population, ce projet, dont la realisation la plus rapide possible est aujourd'hui indispensable pour des raisons de saturation du trafic sur le reseau deja existant, est evalue, au minimum, a un milliard de francs. Certes, a l'heure ou le strict equilibre des depenses publiques est a l'honneur, ce cout n'est pas des moindres. C'est pourquoi il est propose que ce grand contournement soit une voie de concession avec peage permettant ainsi un amortissement financier rapide. Cependant, cette solution, pour etre acceptee par tous, doit etre realisee imperativement avant 2005 et, par consequent, doit etre inscrite au schema directeur routier national en cours de revision. Il souhaiterait donc savoir s'il peut officiellement s'engager sur ce dossier et lui confirmer definitivement la decision de l'Etat quant a la realisation rapide et le financement reel de ce projet dans les conditions actuelles du dossier.

Texte de la réponse

M. le president. M. Yves Bur a presente une question no 1261.

La parole est a M. Yves Bur, pour exposer sa question.

M. Yves Bur. Monsieur le president, monsieur le ministre delegue au budget, mes chers collegues, je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la realisation du grand contournement ouest de Strasbourg.

Tres attendu par la population comme par les elus, ce projet, d'une longueur de vingt-cinq kilometres et d'un cout evalue au minimum a 1 milliard de francs, est destine essentiellement a assurer le transit d'un trafic qui passe actuellement au coeur de l'agglomeration strasbourgeoise. Il constitue aussi un maillon essentiel du reseau routier alsacien. Son inscription au schema directeur routier national est par consequent indispensable. Toutefois, son financement par les fonds publics dans les conditions habituelles des contrats de plan parait difficile a concretiser. C'est pourquoi nous proposons une mise en concession avec perception d'un peage. Deux etudes realisees par le CETE de l'Est et SCETAUROUTE ont demontre la viabilite de cette solution. Je souhaite donc savoir, monsieur le ministre delegue au budget, si un accord pour l'inscription du grand contournement ouest de Strasbourg au schema routier national et sa mise en concession a peage peut etre donne rapidement afin de permettre une realisation de ce projet a l'horizon de 2005.

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le depute, le Gouvernement est tout a fait conscient de l'importance du projet de contournement ouest de Strasbourg et a l'intention de prendre une decision rapide sur le fond.

Je puis vous donner, de la part du ministre de l'equipement, qui est principalement competent dans cette affaire, les precisions suivantes.

Dans le cadre des travaux de revision du schema directeur national, M. Bernard Pons a fait proceder a des etudes - vous y avez fait allusion - afin d'examiner les conditions d'amelioration de la circulation au droit de Strasbourg, notamment en dechargeant l'autoroute A 35. Ces etudes techniques ont porte sur le developpement

des territoires concernes et sur les besoins de deplacement en tenant compte des enjeux de protection de l'environnement.

Parmi les diverses possibilites examinees, les options de contournement ouest de Strasbourg, auquel vous etes attache, semblent les plus pertinentes. Elles ont fait l'objet d'une etude avec deux variantes: avec ou sans recours a la concession. Les resultats de cette etude seront prochainement rassembles dans un dossier de concertation.

Un debat public sera alors organise en fonction, d'une part, du calendrier d'elaboration du schema national d'amenagement et de developpement du territoire et, d'autre part, du calendrier de revision des schemas sectoriels d'infrastructure. Les choix definitifs interviendront a l'issue de ces debats.

Données clés

Auteur : M. Bur Yves Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale Numéro de la question : 1261

Rubrique: Voirie

Ministère interrogé : économie et finances Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 78 **Réponse publiée le :** 15 janvier 1997, page 8

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997